



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE L'ATTRACTIVITE
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES
BUREAU DE L'ATTRACTIVITÉ, DU RECRUTEMENT ET DE LA FIDÉLISATION

Paris, le **24 DEC. 2024**

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2026

Un examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2026 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du corps de secrétaire administratif du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 13 janvier 2025 à partir de 10h00 jusqu'au jeudi 13 février 2025 à 23h59, heure de Paris.

I - Critères de recevabilité des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 25-I-1^o du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat, peuvent se porter candidats les fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2026.

Toutefois, les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1^{ER} septembre 2022 issu des dispositions du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions, peuvent continuer à prétendre à une promotion conformément au décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans le corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

Les lauréats seront nommés à partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, en

fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

II - Modalités des épreuves

Cet examen professionnel comporte **une épreuve écrite unique d'admission** consistant :

- à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions appelant un court développement, destinées à évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures).

L'épreuve écrite aura lieu le mardi 1^{er} avril 2025 dans les centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer, (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

III - Inscriptions

Il existe deux modalités d'inscriptions du 13 janvier au 13 février 2025 : l'inscription télématique (recommandée) ou l'inscription par voie postale.

1- Pré-inscription télématique et confirmation par voie électronique (recommandée)

Les pré-inscriptions se feront via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « lajusticerecrite.fr », à compter du lundi 13 janvier 2025 à partir de 10h00, heure de Paris. La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet et sur « lajusticerecrite.fr » est fixée au jeudi 13 février 2025 à 23h59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription généré automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, **par voie électronique** une fiche d'inscription au format Excel ou Calc dûment complétée, dont le modèle est disponible sur le portail intranet et sur le site internet « lajusticerecrite.fr » accompagnée de sa fiche carrière disponible dans l'espace Harmonie du candidat, avant le jeudi 13 février 2025 à 23h59, heure de Paris à l'adresse fonctionnelle suivante :

concours-sg-b@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé de réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

2- Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription et de pré-inscription imprimé, sur demande écrite. Pour cela, ils doivent joindre à leur demande une enveloppe (format A4) au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60 grammes et libellée aux noms et adresse du candidat. La demande devra être transmise à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ministère de la Justice
SG/SRH/SD STRAT/ATTRAC
Examen professionnel SA 2^{ème} grade 2026
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01

Le dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 13 février 2025, à 23h59, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera rejeté.

Les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, devront fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement. Le modèle de certificat est disponible sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur la page dédiée consultable sur le site internet « lajusticerecrute.fr ». Celui-ci devra être adressé au bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation au plus tard le 13 février 2025, par courrier ou à l'adresse électronique suivante : concours-sg-b@justice.gouv.fr.

Dès réception de cette note, je vous serais obligée de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité ainsi qu'à ceux en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation



Stéphanie CHASSAT

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU 2^{ème} GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE – SESSION 2026

Textes de référence :

- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;
- Décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État
- Arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Conditions d'éligibilité à l'examen :

- Conformément Décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, peuvent se porter candidats les secrétaires administratifs justifiant :
 - ✓ D'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
 - ✓ Avoir atteint le 6^{ème} échelon du premier grade

Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2026.

Toutefois, les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1er septembre 2022 issu des dispositions du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions, peuvent continuer à prétendre à une promotion conformément au décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans le corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'État.

Nature de l'épreuve et résultats :

Cet examen professionnel comporte une épreuve écrite unique d'admission consistant :

- à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions appelant un court développement, destinées à évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures).

L'épreuve écrite aura lieu le mardi 1er avril 2025 dans les centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer, (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

Modalités d'inscriptions : deux possibilités

Inscription par la voie dématérialisée (recommandée) :

Les pré-inscriptions se feront via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « lajusticerecrute.fr », à compter du lundi 13 janvier 2025 à partir de 10h00, heure de Paris. La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet et sur « lajusticerecrute.fr » est fixée au jeudi 13 février 2025 à 23h59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

À l'issue de l'inscription télématique, le candidat reçoit un accusé de réception automatique auquel il ne faut pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique une fiche d'inscription au format Excel ou Calc dûment complétée, dont le modèle est disponible sur le portail intranet et sur le site internet « lajusticerecrute.fr » accompagnée de sa fiche carrière disponible dans l'espace Harmonie du candidat, avant le jeudi 13 février 2025 à 23h59, heure de Paris à l'adresse fonctionnelle suivante :

concours-sg-b@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé de réception par mail au plus tard dix jour après envoi.

Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription et de pré-inscription imprimé, sur demande écrite. Pour cela, ils doivent joindre à leur demande une enveloppe (format A4) au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60 grammes et libellée aux noms et adresse du candidat. La demande devra être transmise à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ministère de la Justice
Examen professionnel SA 2^{ème} grade 2026
SG/SRH/SDPP/BRFP/section du recrutement
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01

Le dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 13 février 2025, à 23h59, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera rejeté.

Les personnes en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, devront fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement. Le modèle de certificat est disponible sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur la page dédiée consultable sur le site internet « lajusticerecrute.fr ». Celui-ci devra être adressé au bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation au plus tard le 13 février 2025, par courrier ou à l'adresse électronique suivante : concours-sg-b@justice.gouv.fr.

Les candidats recevront leur convocation à l'épreuve **par courriel** (l'adresse courriel correspond à celle renseignée au moment de l'inscription). Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu leur convocation 10 jours avant l'épreuve devront obligatoirement se faire connaître auprès du bureau du recrutement et de la formation professionnelle, par mail à : concours-sg-b@justice.gouv.fr

Pour tout renseignement : concours-sg-b@justice.gouv.fr